MERiFIC
Marine Energy in Far Peripheral and Island Communities

L'actionnariat citoyen dans les énergies marines renouvelables

Tâche 2 du Work package 6

Rapport élaboré dans le cadre du projet européen MERiFIC

TECHNOPÔLE BREST-IROISE

Version du 19 juin 2014

Ecrit par Eric VANDENBROUCKE et Jérémie BAZIN, Technopôle Brest-Iroise

france (manche channel) england interreg

European Regional Development Fund
The European Union, investing in your future

Fonds européen de développement régional
L'union Européenne investit dans votre avenir

MERiFIC a été sélectionné dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG IVA France (Manche) Angleterre, cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité de ses auteurs. Ce rapport ne repr®sente en rien lô La Commission europ®enne nôest en r °tre faite de lôinformation contenu

SOMMAIRE

LE PROJET MERIFIC page 4

OBJECTIFS DU RAPPORT ET REPORTS OBJECTIVE page 5

INTRODUCTION page 6

L'ACTIONNARIAT CITOYEN page 7

ETAT DES LIEUX ET PROSPECTIVE page 11

QUELS FREINS AU DEVELOPPEMENT DE L'ACTIONNARIAT CITOYEN EN FRANCE ? page 19

ACTEURS DE L'ACTIONNARIAT CITOYEN EN BRETAGNE page 21

PISTES DE REFLEXION ET RECOMMENDATIONS page 24

LE PROJET MERIFIC

MERiFIC est un projet européen reliant les territoires de la Cornouailles anglaise et du Finistère à travers le programme INTERREG IVA France ï Manche ï Angleterre, financé par le Fonds Européen de Développement Régional. Le projet vise à favoriser lôadoption des ®nergies marines renouvelables en Cornouailles et en Finistère, avec un focus particulier sur les territoires insulaires des îles Scilly et du Parc Naturel Marin dôIroise.

Les partenaires du projet incluent le Cornwall Council, le Cornwall Marine Network ainsi que les universités de Plymouth, Exeter et Bournemouth. Côté français nous retrouvons le Conseil Général du Finistère, le Pôle mer Bretagne, le Technopôle Brest-Iroise, lôIfremer et Bretagne d®veloppement innovation.

Le projet a été lancé le 13 septembre 2012 en Cornouailles britannique et aura cours jusquôen juin 2014.

Les actions des différents partenaires sont multiples :

- Développer et partager une vision commune de la terminologie et des techniques dô®valuation des ressources existantes
- Identifier les «hots spots» dans lôespace en ressources, riches en ressources fournissant des énergies marines, en se concentrant principalement sur les Iles Scilly et le Parc naturel marin dôIroise
- Définir les problématiques liées aux infrastructures et les conditions nécessaires au déploiement des technologies utilisant les énergies marines entre les communautés insulaires et continentales
- Identifier, partager et appliquer les bonnes pratiques en termes de politique pour encourager et soutenir le déploiement des énergies marines renouvelables
- Identifier les exemples de bonnes pratiques ainsi que les opportunités pour les entreprises des deux territoires de participer aux chaines de productions du secteur des énergies marines
- Partager les bonnes pratiques et tester de nouvelles méthodes dôengagement, afin de faire accepter de façon plus large lôagenda des ®nergies marines renouvelables
- Offrir des cas dô®tudes, mettre en place des démonstrateurs qui aideront dôautres r®gions et communaut®s à faciliter lôexploitation des opportunités de développement des énergies marines renouvelables en Europe et ¨ lôinternational

Ces actions ont été réparties dans différents axes de travail (work packages : WPs) pour contribuer au bon fonctionnement et à la bonne coordination de chaque thématique.

Les WPs sont répartis comme suit :

- Appui technologique
- Evaluation des politiques publiques et des cadres réglementaires
- Développement économique durable
- Acceptabilité sociale et implication de la société civile

OBJECTIF DU RAPPORT

Dans le cadre du Work Package 6 « Acceptabilité et implication de la société civile » piloté par le Conseil Général du Finistère, chaque partenaire impliqué avait la possibilité d'étudier une action pilote innovante.

Le Technopôle Brest-Iroise a ainsi souhaité approfondir cette idée de citoyenneté dans les énergies marines renouvelables. C'est une pratique qui est déjà répandue dans différents pays européens, et notamment au Danemark, en Allemagne ou encore en Belgique. Cette dernière permettrait notamment d'améliorer l'acceptabilité des projets.

L'objectif du rapport est d'analyser en France les possibilités de mise en place des systèmes d'actionnariat permettant à des individus et des communautés d'individus d'investir dans des projets d'énergie marine.

REPORT'S OBJECTIVE

Within the frameworks of the Work Package number 6 "Acceptability and involvement of civil society" coordinated by the General Council, each involved partner had the opportunity to study an innovative pilot action.

The Technopôle Brest-Iroise desired therefore to deepen the idea of citizen ownership in the area of marine renewable energy. This practice is widespread in different European countries, especially in Denmark, Germany and also in Belgium. This would allow the improvement of the project acceptability.

The objective of this report is to analyse the possibilities of setting up in France a system of citizen ownership which enables individuals and communities of individuals to invest in marine energy projects.

INTRODUCTION

Dans un contexte de pénurie annoncée des ressources non-renouvelables, de tensions géopolitiques et de guerres liées aux ressources naturelles, l'éolien apparaît comme une des origines solutions à une probable crise énergétique.

L'Etat français a longtemps pensé son puissance nucléaire, ce dernier étant une politique centralisée, avec relativement peu d'acteurs locaux. Malgré les intérêts que l'on peut trouver à l'électricité, notamment son faible niveau d'émissions de CO2, son prix attractif, ses coûts compétitifs, ses impacts sur l'environnement, l'approvisionnement, le caractère local des projets d'énergie citoyens devraient s'approprier la question rencontrent souvent de nombreuses réticences.

D'après l'étude[1] de l'Association européenne de l'énergie éolienne à l'échelle de l'Union européenne, le manque d'acceptabilité des projets éoliens terrestres et offshore est à l'origine :

- 40% des projets retardés à cause de procès menés lors de la phase d'impact
- 30% des projets retardés par l'action des associations gouvernementales ; et
- 30% des projets abandonnés le sont à cause de poursuites judiciaires ou de résistance publique, directement liées aux projets éoliens.

Afin de faciliter l'acceptabilité des projets d'énergie renouvelable, la mise en œuvre d'une stratégie efficace vers les acteurs locaux, notamment par la communication, est essentielle. Comme cela a été maintes fois constaté chez nos voisins allemands ou danois, la réussite d'un projet repose sur plusieurs termes, sur son degré d'appropriation[2]. Un des facteurs clés de cette appropriation est l'engagement très concret de la population dans le projet, et notamment l'implication financière.

Ce guide vise donc à étudier les possibilités d'actionnariat citoyen, avec un focus particulier sur les énergies renouvelables et les territoires périphériques et insulaires.

[1] Ewea (2010) *Wind Barriers – administrative and grid access barriers to wind power*. Disponible sur : http://www.windbarriers.eu/fileadmin/WB_docs/documents/WindBarriers_report.pdf (consulté le 19.09.2012)

[2] Jobert A., Laborgne P. et Mimler S. (2007) *Local acceptance of wind energy: Factors of success identified*. Rapport ELSEVIER Energy Policy 35 (2007) 2751-2760, 10p.

1. L'ACTIONNARIAT CITOYEN

1.1. TENTATIVE DE DEFINITION

L'actionnariat est un mode de participation au capital, aux résultats et, éventuellement

Dans le contexte des énergies renouvelables, l'actionnariat citoyen viserait à développer la participation directe ou indirecte des habitants d'un territoire. Le but serait donc de former une communauté de personnes, physiques ou morales, qui gère collectivement l'énergie produite sur le territoire.

Selon l'association Vilaine Eolien Citoyen[3], la notion d'éolien citoyen consiste en huit points :

- Un engagement durable et volontaire dans les énergies renouvelables et la protection de l'environnement
- Une autonomie et une indépendance des projets,
- Un ancrage local (particuliers et collectivités)
- Un contrôle citoyen de l'investissement
- Un fonctionnement démocratique (transparence de la gouvernance)
- Une dimension pédagogique affirmée
- Un investissement citoyen non spéculatif
- Un circuit court de l'énergie, de la produc

1.2. ACCEPTABILITE DES PROJETS ET GRANDES INFRASTRUCTURES

Les projets d'infrastructures ou d'aménagement suscitent souvent des réticences. Le premier appel d'offres éolien offshore français en 2010 en est un exemple. Ce phénomène de résistance au changement n'est ce pas une caractéristique française (cf. partie 2).

D'après une étude menée par le cabinet Enea Consulting[4], « **l'acceptabilité sociale** » est le résultat d'un processus (*stakeholders*) qui construisent ensemble les conditions minimales pour qu'un projet puisse s'intégrer harmonieusement, à un moment donné

Deux facteurs sont essentiels pour atteindre ce résultat :

- La prise en compte du contexte local, et
- L'ouverture du projet via un processus de co-création prenant

[3] http://www.eolien-citoyen.fr/
[4] Enea Consulting (2012) *Acceptabilité sociale des projets industriels*. Disponible sur : http://www.enea-consulting.com/wp-content/uploads/ENEA-Consulting-Lacceptabilit%C3%A9-des-projets-industriels.pdf (consulté le 19.09.2012)

Par l e r d'acceptabilité sociale, on entend des situations dans lesquelles on envisage qu'un projet ne rencontre pas, en L'acceptabilité sociale n'implique pas le consensus, mais pour q « acceptable » et « accepté », il doit viser à un certain consensus.

1.3. CONCERTATION SOCIALE VERSUS ACCEPTABILITÉ SOCIALE

La **concertation** c o n s i s t e en l'information, la participation, la consul acteurs du territoire. Elle est apparue comme « un mode alternatif à la prise de d é c i s i o n b a s é e s u r l e s m e s u r e s d'impact, pr sciences de l'ingénieur ou l'économie. Aujou concertation est devenue dominante[5] [par rapport à l'approche de prise d unilatérale] ». Elle tend vers une logique de codécision.

L'**acceptabilité** vis-à-vis d'un projet est le sentiment d'une popul vis-à-vis d'infrastructures, d'usages, ou de pratiques pouvant avoir un impact sur ses usages ou ses valeurs[6] ». On ne parle pas ici de codécision mais de consentement.

Alors que la concertation semble être un mode de gouvernance ouvert, équilibré et participatif, la notion d'acceptabilité rappelle de fortes per- défensif entre deux parties. Des liens existent entre ces deux notions : la concertation peut ainsi faciliter l'acceptabilité sociale. Dans le cadre de l'acceptabilité sociale, on ne cherche pas uniquement d

Nous évoquerons essentiellement l'acceptabilité sociale des projets par le biais de l'actionnariat citoyen.

1.4. CAS DES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES

L'acceptabilité des énergies marines renouvelables est liée à quatre thématiques :

- le partage de l'espace maritime (pêcheurs, surfeurs, etc.)
- l'impact paysager,
- l'impact environnemental, et enfin
- l'impact économique (les retombées économiques positives et négatives d'un projet pour la population locale et les usagers).

Monsieur Lefèvre, vice-président du comité national des pêches rappelait d'ailleurs lors du colloque « les EMR et vous ? », le 20 juin 2012[7] que l'acceptabilité des projets EMR en Basse Normandie par les pêcheurs était aussi liée aux promesses de retombées économiques pour le territoire.

---

[5] http://www.concertation-environnement.fr/documents/regards_croises/seance_12.pdf philippe warin page 17

[6] http://www.paris-dechets.com/medias/interventions/a13/a13_stephane_arditi_concertation_territoriale_enjeu_acceptabilite_sociale.pdf

[7] Colloque organisé par l'Institut Régional du Développemen

Lôaspect ®conomique est essentiel il ne faut pas le d® pas le négliger. On ne fait pas uniquement référence ici aux compensations financières qui font davantage partie de la concertation sociale. L ®conomique peut ®galement °tre trait® sous l citoyenne dans des projets dô®nergies marin

1.5. DES TECHNOLOGIES A DES STADES DE MATURIT DIFF RENTE

Il existe diff®rentes technologies : éolien offshore posé, éolien offshore flottant, hydrolien, houlomoteur pour les plus connues. A lôheure actue aucune de ces technologies nôest raccord®e a

Chacune de ces technologies possède des caractéristiques qui lui sont propres par rapport à sa taille, son éloignement à la côte, son caractère submergé, etc. L acceptabilité des projets se fera donc de manière différente selon la technologie retenue. Une hydrolienne en fonction puis la côte, alors nôest quô une ®olienne pos® par exemple. Le retour et les parties prenantes citoyen sera donc différente selon la technologie.

1.6. LACTIONNARIAT CITOYEN ET L ACCEPTABILIT DES PROJETS

Plusieurs études ont démontré que le fait de proposer à la population un accès à des parts de capital de projets (et donc accès à du profit) favorisait lôacceptation des projets.

Dans lô®tude de Jobert[8], deux sites éoliens terrestres ont ®t® ®tudi®s en Allemagne. Sur lôun de ces pr de d®veloppeurs ont b®n®fici® dôun tarif de rachat r®duisant lô®cart entre les « gagnants » [développeurs] et les « perdants » [la population], lô-t-il favorisé l'acceptation du premier projet.

Marc Th®ry, ing®nieur projets sur lôautonomi communes du Mené en C¹tes dôArmor, indique que « les éoliennes ne font plus du tout autant de bruit, quand on entend, à chaque tour de pales, les sous tomber dans sa poche.».

1.7. L I M I T E S DE L ACTIONNARIAT CITOYEN DANS LES TERRITOIRES INSULAIRES

La Bretagne forme une véritable péninsule électrique avec une production de 9,5% de lô®lectricit[9]. Les îles bretonnes sont également dépendantes de lô®nergie importée du continent. Elles importent du fioul en grand quantité afin de faire tourner des groupes électrogènes. La panne électrique dont a été victime

[8] Jobert A., Laborgne P. et Mimler S. (2007) *Local acceptance of wind energy: Factors of success identified*. Rapport ELSEVIER Energy Policy 35 (2007) 2751-2760, 10p.
[9] Ecowatt Bretagne (www.ecowatt-bretagne.fr)

l ô ´ l e d ô O u e s s a n t d ® b u t 2 0 1 3 m é m o i r e s t a p p e l l e q u
nécessaire.

V u l e s d i f f é r e n t e s d i m e n s i o n s é t u d i é e s v i s é e s, les îliens semblent être les populations les plus converties aux énergies marines, davantage celle de la métropole.

Plusieurs interrogations peuvent néanmoins exister :

- Le projet sera-t-i l o u v e r t a u c a p i t a l c i t o y e n ?
- Les habitants ont-i l s l a p o s s i b i l i t é d ' i n v e s t i r u n e p a r t i e d e l e u r capital dans des hydroliennes ?
- Ont-ils la capacité financière d ' i n v e s t i r ?

2. ETAT DES LIEUX ET OBJECTIVE

La participation dôinvestisseurs citoyens dans les projets éoliens est encore très rare en France alors que de nombreux projets ont été et sont actuellement mis en place chez nos voisins allemands, belges ou encore danois. Petit tour dôhorizon européen.

2.1. TOUR D'EUROPE : PANORAMA DE L'ETAT DU CITOYEN

Lôun des pays européens, la Belgique, et le Danemark possèdent de très nombreux parcs éoliens que ce soit terrestre et ou offshore. Les citoyens sont impliqués de manière forte.

LE DANEMARK, PIONNIER DU FINANCEMENT CITOYEN

Le Danemark a une tradition de concertation et dôimplication locales. Avant 1996, tous les parcs éoliens terrestres étaient détenus par des particuliers sous des formes coopératives.

La loi impose que les projets de parcs éoliens danois ouvrent à hauteur de minimum 20%, la participation des citoyens[10]. Côest dôailleurs lôune des raisons du développement éolien du Danemark depuis les années 90.

Lôétude réalisée[11] montre que 100 000 familles danoises étaient membres dôune coopérative dôénergie éolienne (presque dôhabitants).

Le cas de la ferme éolienne offshore de Middelgrunden

En 1996, après que le site de Middelgrunden pour lôéolien offshore par Copenhagen Environment and Energy Office » (CEEO) prit lôinitiative de proposer un projet éolien offshore au large de Copenhague.

[10] Heraud, Béatrice (2011) *Un fonds d'investissement citoyen pour développer les énergies renouvelables*. Disponible sur : http://www.novethic.fr/novethic/isr_investissement_socialement_responsable,acteurs,un_fonds_investissement_citoyen_pour_developper_energies_renouvelables,136064.jsp (consulté le 19.09.2012)

[11] Larsen, Jens H. (2001) *The World's largest off-shore windfarm, Middelgrunden 40 MW*. Disponible sur : http://www.middelgrunden.dk/middelgrunden/sites/default/files/public/file/Artikel_WORLD%20SUSTAINABLE%20ENERGY%20DAY%202001.pdf (consulté le 19.09.2012).

Le parc éolien offshore de Middelgrunden[12]

En lien avec des citoyens locaux, l'association *Middelgrunden Wind Turbine Cooperative* et établit une coopération avec Copenhagen Electricity, L'implication de grande échelle est essentielle afin de légitimer le processus mais aussi obtenir le soutien du public, surtout pour un site situé en face de Copenhague.

La coopérative est divisée en actions (40 500). Une action représente une production de 1000 kWh par an, et est vendue 567 €.

[12] Source: http://www.middelgrunden.dk/ Courtoisie de la Coopérative *Middelgrunden Wind Turbine*

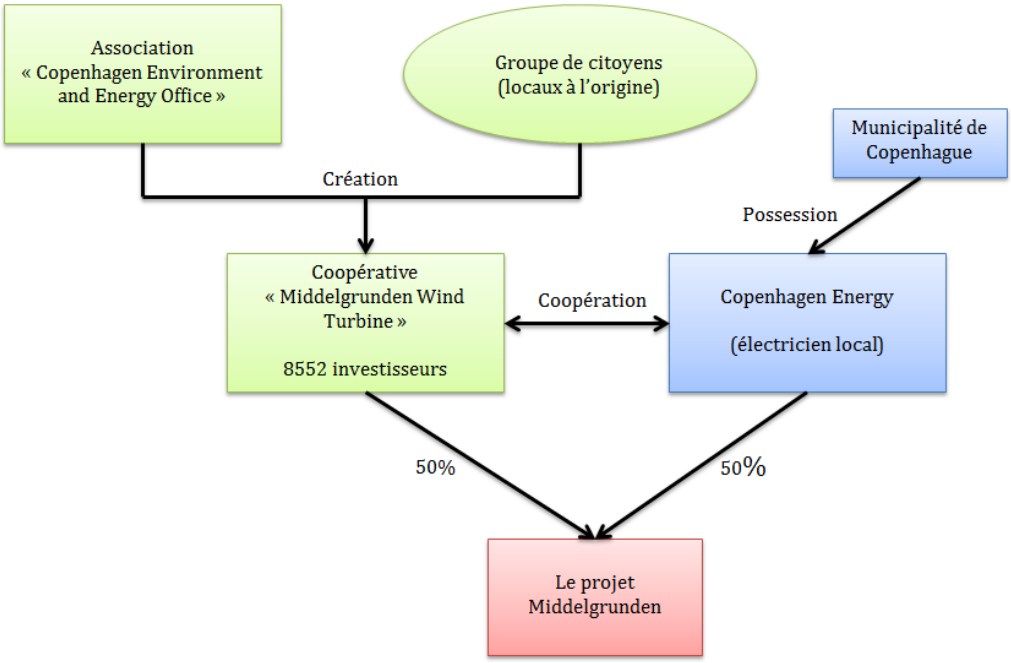

FIGURE 1 : ORGANISATION JURIDIQUE DU FINANCEMENT DU PARC EOLIEN OFFSHORE MIDDELGRUNDEN

8552 personnes morales ou physiques sont aujourd'hui propriétaires de la coopérative et donc de la moitié du parc. Parmi ces personnes, nous retrouvons des citoyens, des entreprises, des organisations, des fondations, etc. Les actions ont essentiellement (90%) été achetées par des personnes provenant du Grand Copenhague comme le démontre la carte ci-après.

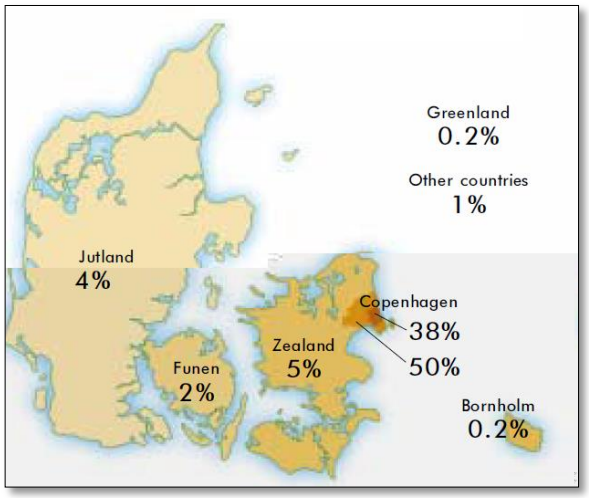

FIGURE 2 : PROVENANCE GEOGRAPHIQUE DES ACTIONNAIRES DU PARC MIDDELGRUNDEN[13]

[13] Copenhagen Environment and Energy Office (2003) *The Middelgrunden Offshore Wind Farm – A Popular initiative*. Disponible sur : http://www.ontario-sea.org/Storage/29/2118_doc1.pdf (consulté le 19.09.2012)

Le parc, construit en 2000 est composé de 20 turbines de 2 mégawatts chacune.
Ce fût le plus grand parc éolien offshore lors de sa construction. C ô e s t ® g l e a l e m e n t
projet dont la part de fi n a n c e m e n t p a r d e l ô i n v e s t i s s e m e n t
(e n v i r o n 2 2 m i l l i o n s d ô e u r o s d ô i n v e s t i s s e m e r

LA LLEMAGNE

On retrouve en Allemagne un schéma de développement similaire à celui du Danemark. Les investissements dans les énergies renouvelables étaient portés par d e s a g r i c u l t e u r s e t d e s p a r t i Après dix années ¨ l ô i n i
d e d ® v e l o p p e m e n t d e l ô ® n e r g i e ® e 2001), le terre
pays a commencé à m a n q u e r d ô e s p a c e s a v e c de ressources, c
alors même que l ô o p p o s ô i o t r i g a m i s a i t s u r l e t e r r a i n .

E n j u i n 2 0 0 1 , l e M i n i s t ¯ r e F ® d ® r a l [14] p o u r l ô e r
pour le développement des énergies marines renouvelables. Ce rapport met en
l u m i ¯ r e l e r ¹ l e m a j e u r q u e d o i t dans le mix ouer l ô ® n e r
énergétique.

L'exemple de la coopérative Ecopower

L'une des *success story* est Ecopower, un fournisseur d'électricité 100% d'origine renouvelable. Créée sous la forme d'une coopérative au début des années 90, elle compte aujourd'hui plus de 40 000 coopérateurs actifs et a développé d'importants investissements dans les coopératives de production[18].

Un succès sans doute permis, en partie, par le fait que le coût de l'électricité est moindre par rapport à Electrabel (Fournisseur d'EDF en France), dixit Dirk VanJan, l'un des fondateurs. En effet, le droit belge autorise les coopératives agréées à faire directement appel à l'investissement citoyen, contrairement à la France.

L'association Vents d'Houyet

L'association est un autre exemple de réussite. Elle a pu lancer une coopérative très particulière, « Ailons en vent », détenue à 25 % par 800 enfants qui ont acheté des parts de 10 €. L'éolienne est en fonctionnement depuis 2006. Elle alimente 400 logements en électricité.

D'autres coopératives existent comme « L'éolienne » dont les enfants actionnaires sont des enfants. 2.000 parts permis de financer 25% de l'investissement subsides régionaux et des prêts bancaires.

L'actionnariat citoyen en France se concentre sur la région qui est la Bretagne.

2.2. ETAT DES LIEUX EN BRETAGNE

La Bretagne est un territoire périphérique. Elle ne produit que 9,5% de sa consommation énergétique ce qui en fait une région dépendante. La région possède de nombreuses îles ne bénéficiant pas raccordement aux énergies fossiles acheminées via des groupes électrogènes. Ces îles sont regroupées par l'association des îles du Ponant[19].

UN EXEMPLE EOLIEN TERRESTRE EN BRETAGNE, LE PREMIER PARC 100% CITOYEN

Genèse du projet

En **2003**, deux voisins veulent installer une éolienne chez eux mais préfèrent développer un projet de plus grande envergure, afin notamment de mutualiser les coûts. L'association Eoliennes en Pays de Vilaine » (EPV) est créée.

[18] Stories.coop (n.d.) Ecopower renewable energy across Belgium. Consulté le 6 novembre 2012. Disponible sur : http://www.stories.coop/stories/written/ecopower-renewable-energy-across-belgium

[19] Association des îles du Ponant : http://www.iles-du-ponant.com/

Plusieurs terrains sont test®s et côest ¨ B® d®cid® de d®buter les ®tudes. Lôassociation financer ces études, éval u®es ¨ environ 300kú.

Le financement des études et l'obtention du permis de construire

Pour répondre à ce besoin de financement, la Société à responsabilité limitée « Site à Watts », dot®e dôun est donc créée en **2007**. Les actionnaires de cette SARL sont alors lôassociation EPV, ses pour une gestion alternative et locale de lô Soci®t® dô®conomie générale Loire-Atlantique (). Conseil

Après la réalisation des études ayant permis de valider le choix du terrain, le permis de construire est déposé en **2008**, et accordé en **juillet 2009**. La société « Site à Watts è est aujourdôhui sollicit®e pour interve ont souhaité séparer les missions historiques de la société (le financement du développement de deux parcs dont celui de Béganne), et les nouvelles prestations susceptibles dô°tre d®velopp®es. Pour d®vel « Site à Watts développement » est créée en mai **2011**.

L'exploitation du parc et la recherche d'investisseurs

Dot®e dôun capital de 3 actions simplifiées dôeuros, la Bégawatts (SAS) est créée **fin 2010** afin dôassurer l'exploitati fonctionne selon le principe de SAS. Le statut de SAS apporte plus de une flexibilité notamment pour la redistribution des dividendes. Elle est constituée en plusieurs collèges au sein desquels chaque actionnaire, quel que soit le montant de son investissement, dispose dôune voix.

2011 et **2012** ont permis de réunir les investisseurs :

- les membres fondateurs (EPV, SEM Enée, etc.)
- 53 Cigales (un club dôinvesde 5 à 20 personnes regroupe représentant une seule voix) soit environ 600 personnes,
- Energie Partagée Investissement (société qui permet de lever des fonds)
- La SAS Eilan (soci®t® dôinvestissement ayeant pou territoire breton, dans toute entreprise réalisant des équipements ou des infrastructures de production dô®nergies les filières éolienne et biomasse)
- Et des structures de lô®conomie sociale e

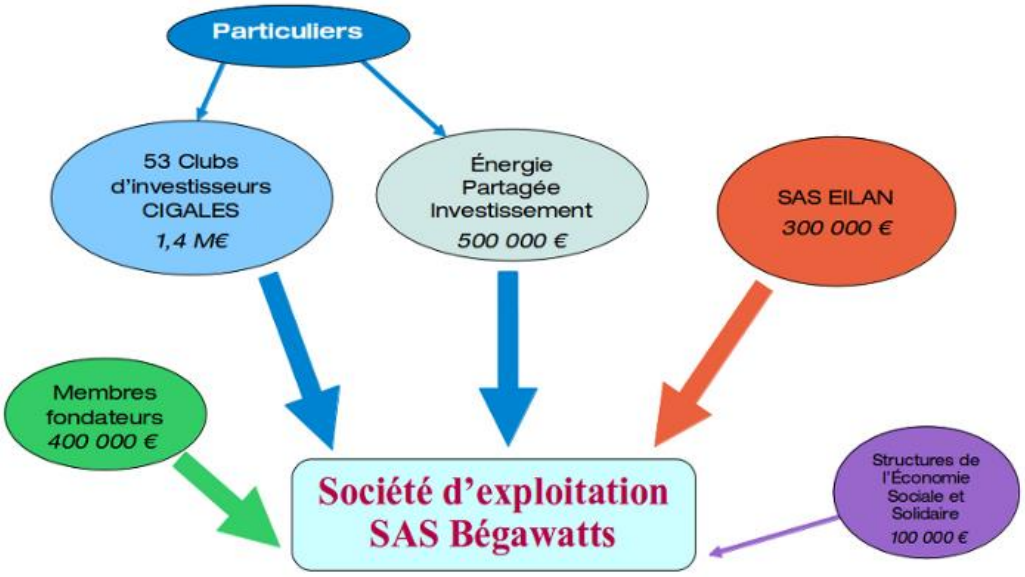

FIGURE 3 : FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE DE BEGAWATTS[20]

La SAS permet un cadre juridique simplifié. Cependant, dès lors que le nombre dépasse 99 actionnaires, il faut obtenir un agrément des marchés financiers, un processus long. Dès lors que les actionnaires représentent une seule voix.

[20] http://www.eolien-citoyen.fr/gouvernance.html

La construction du parc est prévue en milieu de service industriel. Le parc aura les caractéristiques indiquées ci-dessous.

Nombre d'éoliennes	4
Puissance unitaire	2 mégawatts
Puissance totale	8 mégawatts
Production estimée	8 000 foyers (hors chauffage électrique)
Hauteur du mât	100 mètres
Diamètre du rotor	92 mètres
Durée de vie du parc	Minimum 20 ans
Investissement total	11.9 M€ (2.9 M€ en fonds propres, le reste en emprunt bancaire)

FIGURE 4 : ELEMENTS D'INFORMATION CLES DU PARC DE BEGANNE

LES ILES DU FINISTERE PRENNENT LEUR DESTIN EN MAIN

L'entreprise a déjà été autorisée par les préfets maritime et terrestre à installer un démonstrateur dans le passage du Fromveur. Si le site peut supporter une exploitation industrielle plus grande, profiter et ainsi gagner en autonomie. L'étude de faisabilité devra d'installer un démonstrateur Sabella D10, puis véritable installation de 500 à 600 hydroliennes. Reste à savoir désormais si les ouessantins pourront en percevoir les retombées économiques.

Le cas de l'île de Sein est également significatif. La population dans les énergies marines. Les élus de l'île portent « Transition énergétique » visant à produire d'ici dix ans nécessaire à la vie des Sénans à partir d'énergies marines[21]. Une Société par actions simplifiées (SAS) sera comme actionnaire principal, la population, le premier adjoint au Maire de l'île, Serge Sénans ne souhaitent pas payer plus cher l'[22]

[21] Article du Ouest France du samedi 12 janvier 2013 (« énergie propre »)

[22] Trois groupes électrogènes fonctionnant au fioul so litre actuellement é

3. QUELS FREINS AU DEVELOPPEMENT D'UNE ACTION CITOYEN EN FRANCE ?

Nous avons vu à travers les offshore Middelgrunden que le projet était possible pour des citoyens de soutenir financement le développement de

quant aux formes juridiques reste largement inaccessible pour des personnes voire des collectivités.

3.4. UNE FORTE CONTRAINTE CULTURELLE

Après la seconde guerre mondiale, lôEtat fran-ais sô

électrique sur le territoire. Cela a conduit à une politique énergétique centralisée qui a eu des côtés bénéfiques mais a également éloigné le citoyen de la source de production.

Les énergies marines renouvelables proposent une nouvelle répartition des sources de production sur le territoire avec des parcs proches des lieux de consommation.

3.5. UNE CONTRAINTE FINANCIERE

La contrainte financière est également présente. En effet, les établissements bancaires ne semblent pas poss®der dôoutils ou des collectivités. Notons tout de même un outil : le Fonds dôInvestis Proximit® (FIP) qui permet dôacc®der un mar cadre fiscal favorable. Ces services semblent au contraire être bien présents au Danemark ou encore en Allemagne. La crise actuelle pourrait également constituer un frein au d®veloppement massif de lôinvest

Cependant, cette crise nous montre également une plus grande volonté de consommation locale (consommer ce que lôon produit) et de r®appropriation des enjeux locaux. Cô est le cas pour les questions ®nerg lôinvestissement citoyen pourrait alors se

3.6. INCERTITUDES SUR LES TECHNOLOGIES

Au-delà dô une m®connaissance sur les ressources existantes (en vent, en courant, etc.), des incertitudes peuvent menacer lô

Les technologies EMR ne sont pas toutes à un stade de maturité identique. Ainsi, lô®olien offshore pos® poss de un temps dôav plus ais® et moins risqu® pour un citoyen d déjà été éprouvées.

A contrario, une technologie peu mature (hydrolien, houlomoteur) aura davantage de difficultés à attirer des fonds. Une entreprise qui développe une technologie non encore mature doit faire face à des défis financiers importants. Ces défis pourraient être en partie relevés grâce à des systèmes de financements citoyens.

4. ACTEURS DE LA CITOYENNETE EN BRETAGNE

Outre lôAgence de lôEnvironnement qui sôest fortement engag®e dans la r®cente dynamique local, cô est un ensemble dôorganisations de nature diff®rente qui c¹toient de pr¯s ou de loin cette th®matique : les collectivit®s, le syst¯me bancaire, les acteurs de lô®conomie sociale et solidaire ou encore le

4.1. LES COLLECTIVITES LOCALES

Les collectivit®s locales n ô ont pas les comp®tences pour traiter les questions ®nerg®tiques. Cô est un sujet tout de m°me en mati¯re, notamment la r®gion Bretagne.

Elles agissent de plus en plus

Le Conseil R®gional met en avant les enjeux li®s aux ®nergies marines renouvelables. A titre dôexemple, la R®gion soutient financi¯rement le R®seau Taranis, r®seau r®gional de porteurs de projets citoyens ¨ dimension citoyenne. Selon Dominique Ramard, conseiller r®gional d®l®gu® ¨ lô®nergie, cô est avant tout parce que ce R®seau

Les collectivit®s doivent assurer un soutien politique local, d®partemental et r®gional, essentiel ¨ la r®ussite de la mobilisation citoyenne. Une appropriation par les ®lus locaux est n®cessaire.

Le R®seau Taranis

Il f®d¯re plus de 20 porteurs de projets citoyens bretons (associations, collectivit®s, Soci®t®s coop®ratives de Production, soci®t® dô Economie Mixte) engag®s ¨ des degr®s divers dans le d®veloppement des ®nergies renouvelables : ®olien, photovoltaïque, la biomasse, la microhydraulique, etc.

Selon le pr®sident de lôassociation Energ'Ille Vilaine et aussi initiateur du r®seau Taranis, Alain Richard, ce r®seau permettra notamment aux porteurs de projets qui pourra b®n®ficier de lôexp®rience de lôassociation Energ'Ille Vilaine, mais ®galement ¨ lôensemble de lôexp®rience. Le r®seau Taranis doit permettre de mettre en relation les futurs porteurs de projets, qui pourront trouver de manière plus aisée des solutions juridiques, administratives et financières pour ce type de projets innovants.

Ouvrage ¨ consulter

Réseau Taranis (2012). Construire ensemble un projet éolien citoyen. Guide méthodologique. Accessible ¨ l'adresse : http://www.eolien-citoyen.fr/DOCS/Taranis/Guide_Taranis_141112.pdf

4.2. LE SYSTEME BANCAIRE

Le recours ¨ lôemprunt bancaire permet comme di
côest le cas du Parc citoyen de B®ganne. Dôa
partenaires du projet WELFI[23], « le secteur bancaire de proximité devrait être à la fois une cible et un vecteur privilégiés pour la diffusion des informations relatives au financement local. Le maillage important des banques au sein des territoires constitue autant de relais financiers potentiels ».

L'exemple du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative dont la vocation essentielle est « de concourir au développement des personnes morales qui composent lô®conomie sociale (coop®ratives, mutuelles, services dôint®r°t g®n®ral, etc.) »et qui so

Ce soutien sôexerce par des pr°ts bancaires énergies renouvelables, par une implication dans le fond dô investissement ®E dôaide au financement mission dôinvestir, sur le territoire breton, entreprise réalisant des équipements ou des infrastructures de production dô®nergies renouvelables, en p les filières éolienne et biomasse) et par une mise en contact avec vestissement spécialisés dans le domaine des énergies renouvelables.

Le Cr®dit coop®ratif sôint®resse aux ®nergie titres :

- Il soutient le développement durable (les énergies marines en particulier)
- Il soutient les éco-industries
- Il a un intérêt pour le secteur maritime vu son ancien rôle de tuteur du crédit maritime

Dans les EMR, le Crédit coopératif ne finance pas le développement de machine mais le Crédit coopératif est prêt à financer des parcs de technologie mature ou quasi mature. Cependant, il peut intervenir dans le cadre de prêt relais à la subvention. Ainsi, le Cr®dit coop®ratif a f Sabella D03.

4.3. LES ACTEURS DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LE MOUVEMENT ENERGIE PARTAGEE

Le mouvement Energie Partagée a été fondé en 2010 par des énergéticiens et des financiers : la société coopérative de finances solidaires « NEF », les associations Eoliennes en Pays de Vilaine et Hesp u l , les producteurs dô®ner Solira mais également des organisations telles que Indiggo (conseil et ingénierie en développement durable) ou le Crédit coopératif pour les plus connus.

[23] Wind Energy Local Financing http://www.welfi.info/cdwelfi/fr_fr/pdf/614.pdf

Son objectif est de « permettre aux citoyens et aux acteurs des territoires de choisir, de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie dans les territoires de[24]. PROJETS CITOYENS [é]

Il est composé de deux structures :

- Le Fonds d'investissement Energie Partagée qui va investir dans la Société en Commandites par Actions (SCA) « Energie Partagée Investissement » pour lever des fonds ; et
- L'association Energie Partagée » pour la gestion du mouvement (recensement, fédération des acteurs, communication auprès des élus et des acteurs des territoires)

Qui peut s'engager ?

Toute personne physique ou morale peut acheter des parts de la Société en Commandites par Actions (SCA) Energie Partagée Investissement via un bon de souscription.

Tout souscripteur peut ensuite « flécher » son investissement vers le ou les projets qui lui semblent le ou les plus intéressants.

LES CLUBS CIGALES

D'après la Fédération des Cigales[25], un club Cigales (ou Club d'Investissement pour une Gestion Alternative et Locale Solidaire) est une structure de capital risque solidaire mobilisant l'épargne de proximité pour la création et du développement de petites entreprises locales et collectives (SARL, SCOP, SCIC, SA, association, etc.). Le Club est constitué de 5 à 20 personnes qui mettent une partie de leur épargne en commun. Il se réunit plusieurs fois par an pour recevoir les créateurs, décider de leurs placements et affecter cette épargne collective au capital des entreprises. »

En 2010, la Fédération des Cigales comptait 136 clubs actifs rassemblant près de 1800 adhérents. Selon Sylvain Lallemand, membre de la Cigales de l'Iroise en Finistère, il existe une volonté au sein de plusieurs clubs Cigales, d'investir dans des projets énergies marines, particulièrement dans l'éolien.

Il existe désormais un groupe de travail au sein de la fédération des Cigales de Bretagne autour des projets éoliens et énergies nouvelles renouvelables.

[redacted]

[24] Charte du mouvement Energie Partagée
[25] http://www.cigales.asso.fr/spip.php?rubrique6